



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Aurélie Ravera-Lassalle-Voix et Formations, Voix en Formation

#### 1. Objet et champ d'application

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux conditions générales de vente et de participation ci-dessous. Sauf dérogation formelle et expresse de AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

#### 2. Modalités d'inscription et documents contractuels

Toute commande expressément formulée par écrit (sur bulletin d'inscription papier, email ou fax) ou validée sur notre site internet est ferme et définitive. Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus. Pour toute inscription, un accusé de réception ainsi que le contrat de formation sont adressés au responsable de l'inscription.

La commande ne sera acceptée et traitée par nos services qu'après réception du chèque d'acompte ou de caution dans le cas du DPC.

Dans les 10 jours ouvrés qui précèdent la session, AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS adresse directement à chaque participant une convocation. Celle-ci précise les horaires exacts et le lieu de la formation. Dans les 10 jours ouvrés qui suivent la session, AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS adresse aux personnes indiquées par le client de la commande, la facture de la formation ainsi que l'attestation de présence du participant. Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de l'action de formation.

#### 3. Prix de vente

Les prix de nos formations sont indiqués en euros nets de taxes sur chaque document commercial ou publicitaire. Tout stage commencé est dû en totalité.

#### 4. Conditions de règlement et de prise en charge

Les factures sont payables sans escompte, à leur date d'échéance. Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance donnera lieu des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'Intérêt légal en vigueur.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera exigible pour frais de recouvrement.

Le règlement doit être effectué par chèque à l'ordre de AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS. L'absence de règlement d'une de nos factures à sa date d'échéance entraîne la suspension d'une nouvelle inscription jusqu'à apurement du compte. AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

En cas de paiement par un organisme collecteur il appartient au Client :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation ;
- de faire figurer explicitement cette demande sur son bulletin d'Inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;

- de transmettre l'accord de prise en charge avant la date de formation ou en cas d'intervention du DPC, d'adresser un chèque de caution du montant total de la formation ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'organisme de financement ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS n'a pas reçu la prise en charge de l'organisme de financement au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage sauf intervention du DPC.

En cas de non-paiement par l'organisme de financement ou par le DPC des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

L'attestation de présence à adresser au FIF-PL ne sera délivrée qu'à condition d'un règlement complet, et à l'issue de la formation.

## **5. Conditions d'annulation, report de modification des formations par AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS**

5.1 AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, notamment lorsque le nombre de participants à cette session est jugé pédagogiquement inapproprié ; AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS en informe alors le Client au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de la session.

Lorsque le report n'est pas possible, AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription sans autre indemnité. Si l'annulation intervient, sans report possible, à moins de 10 jours de la session, AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS ne remboursera ni les frais de transport du Client qui n'aurait pu obtenir de remboursement direct de son transporteur, ni les frais de repas, ni l'hébergement.

5.2 AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes, ainsi que de modifier le lieu de la formation.

## **6. Conditions d'annulation, de report et de remplacement par le Client**

6.1 Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation, avec une retenue du montant de l'acompte pour frais administratifs, jusqu'à 15 jours ouvrés avant la date. La demande doit parvenir à AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS par écrit à l'adresse postale en RAR : AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS, 685 avenue Jean Dalmas, 13090 Aix-en-Provence et par email : [leeloulassalle@yahoo.fr](mailto:leeloulassalle@yahoo.fr).

L'annulation ou le report est effectif après confirmation par AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS auprès du Client,

6.2 Sauf cas de force majeure dûment reconnue, en cas d'annulation de sa participation à une formation par le Client moins de 15 jours ouvrés avant le début de la session, AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS facture l'intégralité du montant de la formation. Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

6.3 En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, l'action de formation sera due dans son intégralité. En cas d'abandon pour un motif de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat en ce qui concerne le solde du coût de la formation. L'acompte quant à lui est conservé par AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS dans son intégralité.

## **7. Sous-traitance**

AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS est autorisée à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS et AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

## **8. Conditions de participation**

Les participants aux stages réalisés par AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché dans l'établissement dans lequel se déroule la formation. Si la formation se déroule hors des locaux de AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil. AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

## **9. Propriété intellectuelle et droits d'auteur**

Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS, Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation et préalable de AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS sous peine de poursuites judiciaires.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS, en cédant ou en communiquant ces documents.

## **10. Informatique et libertés**

Toute commande fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par l'entreprise concernée sur simple demande. Les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement de l'inscription par AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS. Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 23 janvier 2006, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si le Client souhaite exercer ce droit, il doit en faire la demande par email à l'adresse [leeloulassalle@yahoo.fr](mailto:leeloulassalle@yahoo.fr) ou par voie postale à l'adresse : AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS, 685 avenue Jean Dalmas, 13090 Aix-en-Provence

## **11. Contestation**

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant le tribunal d'Aix-en-Provence.

## **12. Mise à jour**

Ces conditions générales de vente sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

## ANNEXE 1 : GRILLE TARIFAIRE 2019

Formations	Nbre Jour / heures	Tarif DPC	Tarif FifPL	Tarif A son compte
Prise en charge orthophonique des pathologies vocales : Du Bilan à la Rééducation	2j / 14H	420 euros Aix Acompte 100 euros 460 euros autres villes Acompte : 140 euros	380 euros Aix Acompte : 100 euros 420 euros autres villes Acompte : 100 euros	360 euros Aix Acompte : 100 euros 380 euros autres villes Acompte : 100 euros
Prise en charge orthophonique des paralysies laryngées (paralysie unilatérale du nerf laryngé récurrent et paralysie unilatérale du nerf laryngé supérieur)	1j / 7H	210 euros Aix Acompte 50 euros 230 euros autres villes Acompte : 70 euros	190 euros Aix Acompte : 50 euros 210 euros autres villes Acompte : 50 euros	180 euros Aix Acompte : 50 euros 190 euros autres villes Acompte : 50 euros
Prise en charge orthophonique des dysodies	1j/ 7H	210 euros Aix Acompte 50 euros 230 euros autres villes Acompte : 70 euros	190 euros Aix Acompte : 50 euros 210 euros autres villes Acompte : 50 euros	180 euros Aix Acompte : 50 euros 190 euros autres villes Acompte : 50 euros
Prise en charge vocale : Journée de Cas Clinique	1j/ 7H	210 euros Aix Acompte 50 euros 230 euros autres villes Acompte : 70 euros	190 euros Aix Acompte : 50 euros 210 euros autres villes Acompte : 50 euros	180 euros Aix Acompte : 50 euros 190 euros autres villes Acompte : 50 euros
Prise en charge orthophonique de la voix parlée et de la voix chantée : Une sélection d'applis	1j/ 7H	210 euros Aix Acompte 50 euros 230 euros autres villes Acompte : 70 euros	190 euros Aix Acompte : 50 euros 210 euros autres villes Acompte : 50 euros	180 euros Aix Acompte : 50 euros 190 euros autres villes Acompte : 50 euros
Le geste corporel et respiratoire dans la prise en charge vocale	1j/ 7H	210 euros Aix Acompte 50 euros 230 euros autres villes Acompte : 70 euros	190 euros Aix Acompte : 50 euros 210 euros autres villes Acompte : 50 euros	180 euros Aix Acompte : 50 euros 190 euros autres villes Acompte : 50 euros

### MODALITÉS DE RÈGLEMENTS

**La totalité des chèques doit être adressée à l'inscription. Les encaissements seront échelonnés selon les modalités suivantes.**

Formations	Nombre de chèques : 2	Chq1 Acompte après délai de rétractation	Chq2 Solde Après la formation